

## **RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME**

Le Plan d'urbanisme est un document de planification encadrant l'aménagement et le développement du territoire de la Ville de La Pocatière. Ce document présente un portrait actuel de la communauté, la vision d'aménagement et de développement, les orientations et les objectifs qui en découlent, les affectations du sol ainsi qu'un plan d'action en vue de mettre en œuvre le plan d'urbanisme.

## **UNE VISION D'AMÉNAGEMENT POUR L'AVENIR DE LA VILLE**

La vision d'aménagement et de développement du Plan d'urbanisme identifie l'objectif vers lequel doit tendre la Ville à travers la démarche de développement qu'elle entreprendra pour les prochaines années.

En 2035, le milieu de vie se sera adapté en fonction du vieillissement de la population et permettra également aux aînés autonomes d'avoir facilement accès aux différents services présents sur le territoire. Un parc immobilier de qualité et varié permettant aux étudiants, aux jeunes professionnels, aux familles ainsi qu'aux aînés d'être logés à des coûts raisonnables sera disponible. Les activités et événements sont promus par le biais de différentes plateformes et les occasions de rencontres sont multiples et adaptées pour tous les groupes d'âge.

En 2035, les entreprises, commerces et industries se seront adaptés à la demande et offriront des produits et services complémentaires. Les emplois seront de qualité et permettront des horaires adaptés aux réalités des étudiants qui travailleront dans des commerces locaux. Le développement des activités récréotouristiques aura engendré des retombées économiques dans les différentes sphères commerciales. L'affichage et la promotion des activités dans toute la Ville amèneront les automobilistes de passage à connaître la Ville de La Pocatière dans son entièreté.

En 2035, tous les déplacements seront sécuritaires sur le territoire pocatois. Que ce soit en transport automobile ou en transport actif, tous pourront accéder aux différents pôles d'activités. La mobilité des plus jeunes comme des aînés sera accrue à la suite de la création de parcours sécurisés et l'utilisation des plateformes de covoiturage et de transport adapté. Sur les routes de La Pocatière, les marcheurs, cyclistes et automobilistes se partageront l'espace de manière courtoise et équitable.

En 2035, les milieux naturels exceptionnels de La Pocatière seront connus de tous. Les citoyens travailleront main dans la main afin de protéger l'environnement. Grâce à des formations sur la protection de l'environnement ainsi qu'une identification stricte des paysages et des milieux naturels à protéger, tous auront à cœur la préservation du milieu. La gestion des déchets sera un enjeu des plus importants. En effet, leur réduction substantielle donnera aux Pocatois et Pocatoises la fierté de faire partie d'une communauté soucieuse de l'environnement.

## **LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN D'URBANISME**

À la suite de l'énoncé de vision et du portrait de la Ville, neuf grandes orientations d'aménagement et de développement ont été formulées. Ces orientations correspondent aux lignes directrices de planification dont s'est dotée la Ville. Chacune de ses orientations est par la suite déclinée en une série d'objectifs et d'actions présentés dans le plan d'action qui accompagne le Plan d'urbanisme.

1. **Un centre-ville consolidé et adapté à la population**
  - Assurer une offre adéquate en parcs, installations sportives, services municipaux et lieux communautaires
  - Assurer le développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
2. **Un parc immobilier diversifié et de qualité**
  - Améliorer le cadre bâti existant et assurer la qualité du cadre bâti futur
  - Adapter l'offre de logements pour tout type de ménage
3. **Un patrimoine promu et mis en valeur**
  - Assurer la protection du patrimoine naturel et du patrimoine bâti
  - Assurer la transmission du savoir historique
4. **Des commerces et services diversifiés et adaptés**
  - Accroître l'attractivité du noyau commercial sur la rue principale
  - Promouvoir les attraits touristiques et culturels
5. **Un pôle industriel consolidé et affirmé**
  - Promouvoir l'implantation d'industries dans le parc industriel
  - Encourager la création d'emplois de qualité
6. **Des activités agricoles pérennes et mises en valeur**
  - Développer un réseau agrotouristique
  - Promouvoir la vente et la transformation de produits agricoles
  - Promouvoir les activités agricoles respectueuses de l'environnement
7. **Un milieu naturel protégé et adapté aux changements climatiques**
  - Assurer la protection des milieux naturels
  - Accroître le verdissement des rues, des parcs et des espaces publics afin de réduire les effets des îlots de chaleur urbains
8. **Une communauté sensibilisée et écoresponsable**
  - Soutenir et encourager l'implication citoyenne
  - Encourager les bonnes pratiques
9. **Une mobilité durable et sécuritaire**
  - Assurer des déplacements sécuritaires et la bonne cohabitation entre les usagers
  - Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'automobile

## **LES AFFECTATIONS**

Les affectations visent à définir la vocation et la fonction dominante des différents secteurs présents sur le territoire de la Ville. Leur répartition est effectuée conformément aux intentions du schéma d'aménagement révisé de la MRC et de façon à répondre à la vision, aux orientations et aux objectifs d'aménagement du Plan d'urbanisme. En somme, le territoire de la Ville de La Pocatière se divise en trois grandes affectations différentes.

### **Agricole**

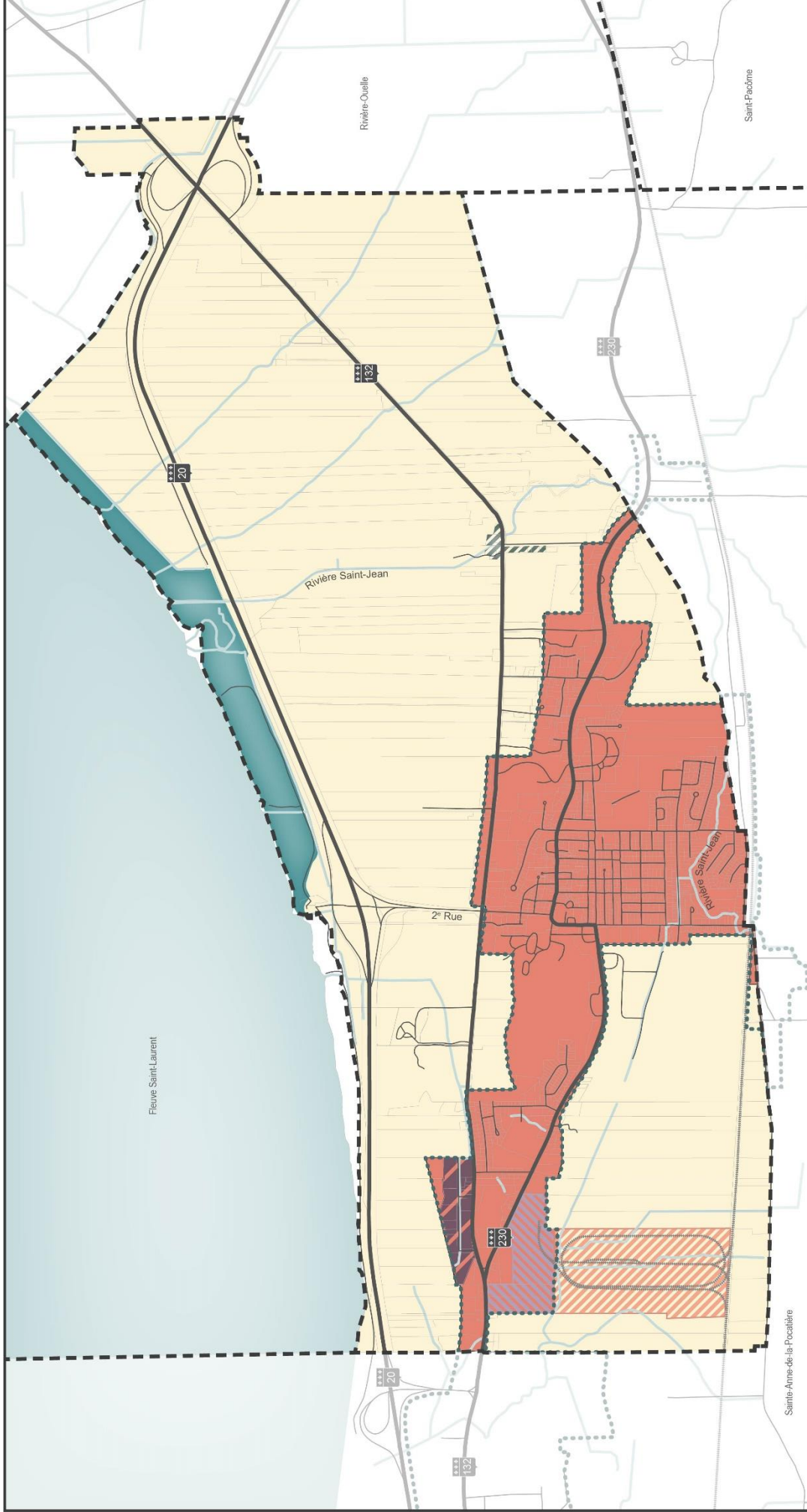
Cette affectation est une unité territoriale dont le caractère agricole est prédominant et homogène. Elle regroupe la majorité des sols les plus fertiles du territoire, soit les sols de classes 3 et 4 selon l'inventaire des terres du Canada. Une concentration importante d'entreprises agricoles avec valeur foncière, investissements et revenus élevés se retrouve dans cette affectation. Sa délimitation intègre l'ensemble de la plaine littorale et une partie du piémont. En zone agricole permanente, on retrouve un îlot déstructuré avec morcellement de type 1. Cet îlot déstructuré portant la mention « avec morcellement » (type 1) est défini comme étant un îlot dans lequel il est permis de subdiviser une unité foncière vacante pour créer plusieurs terrains utilisés à des fins de résidence unifamiliale isolée en conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur.

### **Protection intégrale**

Cette affectation regroupe des espaces jugés comme étant très sensibles en lien à toute activité humaine en raison de l'équilibre écologique précaire qu'ils présentent. Les principaux secteurs visés sont l'estuaire laurentien comprenant la zone intertidale (battures) constituant souvent des habitats fauniques ou floristiques très particuliers. La fragilité environnementale de ces secteurs justifie une fonction orientée vers le maintien et la protection des caractéristiques biologiques et naturelles, d'où, par conséquent, une fréquentation humaine très limitée.

### **Urbaine**

Cette affectation coïncide avec le noyau urbanisé de la Ville. Il s'agit donc de l'endroit où des habitations, des commerces et services, des institutions publiques, des entreprises manufacturières, des infrastructures et équipements publics de manière concentrée se retrouvent. La délimitation de cette affectation à des fins urbaines correspond à la délimitation du périmètre d'urbanisation. D'ailleurs, en cas de litige quant à la délimitation de l'affectation urbaine, c'est cette cartographie qui prévaut.



**Légende**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Chemins de fer</li> <li>Réseau routier</li> <li>Cadaastre</li> <li>Limite municipale</li> <li>Périmètre d'urbanisation</li> <li>Hydrographie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affectation :</li> <li>Affectation agricole</li> <li>Affectation protection intégrale</li> <li>Affectation urbaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur spécifique :</li> <li>Usage urbain hors périmètre d'urbanisation</li> <li>Parc industriel</li> <li>Autre zone industrielle</li> <li>Îlot déstructuré (type 1) en affectation agricole</li> </ul>
--	--	---

0 1 000 m

Dessiné par : Mélissa Lamothie, urb.  
Vérifié par : Véronique Montpetit, urb.  
Sources des données cartographiques : MRC de Kamouraska

**LE**

## PLAN D'ACTION

Le Plan d'urbanisme se termine avec un plan d'action proposant une stratégie de mise en œuvre. Celui-ci comprend une série d'actions à entreprendre en matière d'aménagement et de développement afin de répondre aux différents objectifs visés par les orientations.

Pour plus de détails concernant le Plan d'urbanisme et son contenu, une copie de celui-ci est rendue disponible pour consultation aux bureaux de la Ville de La Pocatière.